



ASSEMBLEE GENERALE DES 14 ET 15 SEPTEMBRE 2018

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

**L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS
ET LA POLITIQUE INTERNATIONALE EN FAVEUR
DES DROITS DE L'HOMME DU CNB**

RAPPORT D'INFORMATION

Objet du rapport : Information des membres du Conseil national des barreaux sur les activités de l'Observatoire Internationale des Avocats en danger (OIAD) et la politique internationale du CNB en faveur des droits de l'Homme

* *



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	2
I – LA DEFENSE DES AVOCATS MENACES	3
1) L'OIAD.....	3
II – LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU CNB EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME	7

INTRODUCTION

Le CNB consacre une part de son activité à la promotion des droits de l'Homme à l'étranger. L'assistance du barreau français est, depuis des années, sollicitée par ceux de ses homologues qui sont confrontés à l'atteinte portée à leur indépendance. Les avocats français répondent, souvent, aux appels de ceux de leurs confrères qui sont menacés, interdits d'exercer ou emprisonnés.

C'est ainsi que la CAEI tente de répondre, dans la mesure de ses moyens, aux sollicitations de ses homologues étrangers. Nombre de ces sollicitations ont pour objet des questions très directement liées aux droits de l'Homme. Qu'il s'agisse de défendre l'indépendance de la profession, de promouvoir l'accès aux droits ou de faire respecter les valeurs de l'état de droit, ces actions du CNB trouvent toujours leur justification dans le fait que sans avocat libre, indépendant, formé et accessible, aucun des droits reconnus par la communauté internationale et les instruments ratifiés par la plupart des Etats ne pourrait réellement être exercé.

Au cours des dernières mandatures, le CNB, via les travaux de la CAEI et de la Commission LDH, est devenu un acteur reconnu sur la scène internationale, notamment dans le domaine de la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Interlocuteur légitime et privilégié des pouvoirs publics et notamment des Ministères de la Justice et des Affaires étrangères – tant français qu'étrangers – le CNB est régulièrement impliqué dans des programmes menés par ceux-ci en vue de promouvoir les droits de l'Homme. A titre d'exemple, le CNB siège en qualité de membre permanent au Conseil d'Administration du GIP Justice Coopération Internationale, l'agence de coopération du Ministère de la Justice.

Le vaste réseau des partenaires institutionnels du CNB, constitué de plusieurs dizaines de barreaux nationaux jumelés ou avec lesquels se sont installés des relations solides et durables, de nombreuses associations internationales d'avocats dont il est membre et des ONG et autres structures avec lesquelles il mène des actions diverses, lui permet de disposer d'une véritable expertise en matière de droits de l'Homme et de participer à la réflexion mondiale autour de l'élaboration et la promotion de ces normes.

L'intérêt humain de ces engagements est évident, mais au-delà de cet intérêt, la promotion des droits de l'homme permet au barreau français de participer à la promotion du système juridique



français qui apporte stabilité et sécurité. A l'époque d'une intense internationalisation, la défense du droit continental devient un enjeu capital, rappelé dans la politique d'influence par le droit, instaurée en 2012 par le Ministre des Affaires étrangères. Le modèle français de défense des droits de l'Homme et l'expertise du CNB contribuent au rayonnement international du droit continental. Si le combat pour le respect des principes universels des droits de l'Homme est essentiel, on ne saurait négliger l'intérêt, pour les avocats français, en termes de marché, de la promotion de notre système juridique.

Il est impossible aujourd'hui de dissocier droit des affaires et droits de l'Homme comme cela fut trop souvent le cas. Le travail effectué par le CNB sur le sujet « entreprises et droits de l'homme » contribue très largement à l'entretien de cette dynamique de convergence, qui se conçoit dans l'intérêt des droits fondamentaux, de la préservation de la planète, et de la pérennité des entreprises commerciales dont le public attend aujourd'hui qu'elles adoptent un comportement respectueux des règles sociales et environnementales fondamentales.

I – LA DEFENSE DES AVOCATS MENACES

RAPPEL DU CONTEXTE

Des menaces persistantes à l'encontre des avocats

Les avocats sont trop souvent l'objet de menaces graves et persistantes en Europe et dans le monde. Des centaines d'avocats sont menacés, radiés, emprisonnés voire éliminés chaque année. Cette détérioration sensible des conditions dans lesquelles les avocats exercent leur profession requiert une vigilance accrue des Barreaux et un investissement soutenu en faveur de leur protection et de l'application des standards internationaux.

Le Barreau français - et le CNB en particulier - sont très investis dans la défense des confrères en danger et dans la promotion des droits et libertés fondamentales auprès des avocats.

1) L'OIAD

Depuis l'annonce de sa création en Décembre 2015 par ses quatre membres fondateurs (le Conseil national des barreaux, le Barreau de Paris, le Consiglio Nazionale Forenze et le Consejo General de la Abogacia Espanola), l'Observatoire international des avocats en danger s'est largement développé et a continué à mener ses actions.

L'OIAD s'est notamment consacré au développement de sa propre structure et de son réseau pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans ses Statuts.

L'OIAD compte désormais plus de 30 barreaux ou conseils nationaux « membres actifs », incluant ses quatre membres fondateurs. Il continue d'inviter les barreaux du monde entier à le rejoindre afin de former un réseau international de barreaux capable d'identifier



localement les avocats menacés et de transmettre l'information à l'OIAD puis de participer en retour aux actions de l'OIAD en faveur de ces avocats.

1.1. Le travail d'alerte

La médiatisation des situations - lorsqu'elle ne met pas en danger l'avocat - constitue l'un des outils principaux à la disposition de l'OIAD qui communique de deux manières : publiquement lorsque cela est possible ou plus confidentiellement, en s'adressant directement aux autorités concernées (nationales, européennes et Onusiennes).

Depuis septembre 2017, plus de 30 alertes ont été préparées et diffusées concernant des avocats exerçant au Vietnam, en Chine, au Tchad, en Iran, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Algérie, Bangladesh, Qatar, Turquie, Moldavie, Russie, Grèce, Egypte...

1.2. Les audiences

L'observation d'audience est également un mode d'action privilégié de l'OIAD lorsqu'il s'avère possible. La présence d'observateurs de l'OIAD au cours des audiences impliquant des avocats inquiétés judiciairement en raison de l'exercice légitime de leur profession permet non seulement à l'OIAD de suivre étroitement leur situation et de manifester sa solidarité mais a aussi parfois des conséquences concrètes sur le cours du procès. Toute atteinte aux droits de la défense ou aux principes du procès équitables est immédiatement dénoncée.

C'est en Turquie que l'OIAD est particulièrement présent aux audiences. Deux procès font l'objet d'une attention particulière, les affaires CDH et KCK2.

Dans l'affaire dite KCK2, le 22 novembre 2011 à Istanbul, et dans 15 autres villes de Turquie, 46 avocats, un journaliste, un secrétaire et un chauffeur d'avocat ont été interpellés et 36 d'entre eux incarcérés. Ils sont tous poursuivis pour participation à une organisation terroriste, prévention fondée sur le fait que les avocats sont intervenus, entre 2005 et 2011, pour la défense d'Abdullah Öcalan, leader du PKK, l'un des fondateurs et le dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, Partiya Karkêren Kurdistan), organisation considérée comme terroriste par la Turquie, les États-Unis et l'Union européenne entre autres. Détenus préventivement durant plusieurs mois, tous ont finalement été libérés au mois d'avril 2014, et renvoyés devant la 19^e chambre de la cour d'Istanbul à la suite de la suppression de la Cour spéciale de SILIVRI qui avait commencé à les juger.

Dans l'affaire dite CDH, 23 avocats sont poursuivis depuis 2013, sur le fondement de la loi antiterroriste. Il leur est reproché d'appartenir à une organisation terroriste. Ces avocats font tous partie d'une association d'avocats, dénommée « Bureau des Avocats Progressistes – CHD », comprenant environ 2000 membres (sur environ 85000 avocats en Turquie, dont 55000 à Istanbul. Le procès a donné lieu à 13 perquisitions ; 9 d'entre eux ont été détenus (5 pendant 9 mois et 4 pendant 14 mois). A l'heure actuelle, 16 avocats membres du CHD ont été interpellés, le 12 septembre 2017, dont six dans le



présent procès, et sont à nouveau en détention provisoire, pour des motifs qui seraient en tout point identiques à ceux pour lesquels ils sont jugés aujourd'hui.

Le CHD (Cagdas Hukukçular Dernegi : Association des avocats progressistes) est une association d'avocats fondée en 1971, présente dans les grandes villes de Turquie, qui comprenait 2 500 membres au moment de sa dissolution en 2016 dans le cadre des mesures restreignant les libertés prises dans le cadre de l'état d'urgence décrété après la tentative de coup d'Etat du mois de juillet 2016 et toujours en vigueur à ce jour. Pour l'anecdote, l'association avait déjà, lors du coup d'Etat de 1980, été dissoute, pour être reconstituée plus tard. L'objet très large du CHD en fait une organisation de défense des droits de l'homme, des prisonniers, de salariés, d'étudiants et de militants politiques, ce compris les Kurdes.

L'OIAD, en coordination avec l'association Défense sans frontières – Avocats solidaires et ses partenaires français et européens, est systématiquement présent aux audiences de ces deux procès.

1.3 Le développement d'un réseau européen et international de la défense de la défense

L'Observatoire a multiplié les contacts avec les associations de défense de la défense en Europe et aux Etats-Unis afin de mieux coordonner leurs actions respectives.

En mars 2018, l'OIAD a participé à la première réunion de plusieurs organisations investies dans la défense de la défense, laquelle visait à mieux coordonner les actions déployées en soutien des avocats turcs.

En juin 2018, le CNB et le Consejo general de la Abogacia espanola ont présenté les activités de l'OIAD au New York State Bar Association, afin de faire connaître ses actions et de promouvoir une convergence et une coordination des activités de défense de la défense entre l'Europe et les Etats-Unis.

1.4.L'assistance des avocats demandeurs d'asile

Entamée plus récemment, cette activité permet d'apporter une assistance juridique et matérielle aux avocats qui, particulièrement en danger dans leur pays, ont déposé une demande de protection internationale. Ce dispositif a été mis en œuvre quatre fois depuis la création de l'Observatoire, en France et en Espagne, et a permis d'apporter de l'aide à :

- Un avocat colombien victime d'une tentative d'assassinat,
- Un avocat pakistanais victime de menaces de mort,
- Un avocat turc poursuivi,
- Une avocate du Honduras, menacée de mort.

1.5. La journée de l'avocat en danger



Cette journée internationale a pour vocation d'attirer l'attention de la société civile et des pouvoirs publics sur la situation des avocats dans un pays particulier, afin de faire connaître les menaces auxquelles sont confrontés les avocats dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Chaque 24 janvier, l'OIAD se mobilise à l'occasion de la journée internationale des avocats en danger.

Après la situation des avocats en Iran, en Turquie, aux Philippines, au Pays Basque, au Honduras, et en Chine, la Journée de l'avocat en danger 2018 était dédiée à la situation des avocats en Egypte. Elle a donné lieu à une manifestation des avocats devant l'ambassade d'Egypte, en marge de laquelle la Présidente Christiane Féral-Schuhl et le Vice-Bâtonnier Basile Ader ont pu s'entretenir avec les services diplomatiques égyptiens au sujet des avocats emprisonnés en Egypte.

Une conférence débat sur la situation en Egypte a également été organisée.

En 2019, la journée internationale des avocats en danger sera de nouveau consacrée à la situation des avocats en Turquie puisque plus de 1500 confrères sont poursuivis, suspendus ou arrêtés depuis la tentative de coup d'Etat de juillet 2016 et alors que des cas de torture ont été documentés.

1.6. Les missions prospectives

Lorsqu'un pays adopte des mesures provoquant l'aggravation généralisée de la situation des avocats, l'OIAD peut décider de l'organisation d'une mission exploratoire sur place. Cette mission permet à l'OIAD de :

- Rassembler des données et éléments sur la nature des risques et menaces mais aussi sur l'existence de mécanismes préexistants et leurs éventuelles faiblesses
- Rencontrer les avocats menacés et les avocats mobilisés en leur soutien
- Faire connaître et présenter l'OIAD et son travail, développer des liens avec des structures locales utiles pour d'éventuelles prochaines missions.

En 2017, l'OIAD a mené une mission exploratoire au Honduras. Le Honduras est un pays où la violence est endémique. Depuis le coup d'Etat de 2009, les violations des droits de l'homme ont gravement affecté la population hondurienne et la situation du pays est particulièrement complexe. Cette situation est avérée à la lecture des constatations des différents instruments des Nations Unies tels que les procédures spéciales, les organes de contrôle des traités en matière de droits de l'homme mais aussi du Conseil des droits de l'homme ainsi que du système inter- américain des droits de l'homme.

Plusieurs missions prospectives sont à l'étude actuellement, en Afrique et en Asie.



II – LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU CNB EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

1. La déclaration universelle des droits de l'humanité

La Déclaration universelle des droits de l'humanité adressée par le Président de la République à l'Organisation des Nations Unies en avril 2016, est un instrument innovant, dont la signature est ouverte à tous et qui rappelle les principes, droits et devoirs à l'égard de l'humanité et la nécessité d'assurer la protection des droits des générations passées, présentes et futures.

Le CNB a fait de la promotion de cet instrument un axe de sa politique internationale. A cet égard, le CNB est représenté au sein du Comité de promotion de la Déclaration. En tant qu'Ambassadeur de la Déclaration, le CNB s'investit afin que les Barreaux, les instances représentatives nationales et internationales de la profession d'avocat signent cet instrument de nouvelle génération.

2. Les formations et l'assistance aux Barreaux

Le CNB développe des formations en droits de l'Homme dans les Barreaux partenaires qui le demandent.

Ce fut le cas cette année au Bénin et en République Démocratique du Congo, pays dans lesquels le CNB a organisé plusieurs jours de formation sur les droits de l'Homme.

En avril dernier, le CNB a dispensé trois jours de formation au Barreau béninois sur le thème « responsabilité sociale, pénale et internationale des entreprises ». Cette formation a été l'occasion d'aborder les meilleurs moyens de mise en œuvre des droits fondamentaux.

En République Démocratique du Congo, le CNB entretient des relations particulièrement fructueuses avec le Barreau de Kananga, au Kasai, région qui sort peu à peu d'une période de violences et où l'ONU enquête actuellement sur des faits qui pourraient être qualifiés de crimes de guerre.

Afin d'aider ce Barreau, le CNB déploie depuis deux ans une aide matérielle et organise des formations destinées aux avocats de Kananga. La formation de juillet 2017 portait sur les droits fondamentaux. En juillet 2018, une formation de deux jours sur le droit des victimes, le droit pénal international et la justice militaire a été organisée.



3. La préparation de la journée mondiale contre la peine de mort

Le CNB a fait de la lutte contre la peine de mort une de ses priorités et les Commissions CAEI et LDH sont très engagées sur ce terrain. Tous les ans à l'occasion de la journée internationale pour l'abolition de la peine de mort, le CNB se mobilise en partenariat avec l'Association ECPM. Depuis trois ans maintenant, le CNB célèbre le 10 octobre en organisant des événements publics afin de sensibiliser l'opinion publique sur l'abolition de la peine de mort. En 2015, le thème était celui de la peine de mort et des avocats : un concours international de plaidoirie avait alors été organisé au CNB. L'Association a également contribué à la réalisation de l'ouvrage : « La parole est à la défense ». En 2016, c'est la profession du journalisme qui était mise à l'honneur, pour son rôle essentiel dans ce combat qui doit aussi souvent être gagné auprès de l'opinion publique. Enfin, en 2017, le thème était « Pauvreté et Peine de mort » et c'est dans les locaux du CNB que la conférence publique s'est tenue en présence de l'Ambassadeur pour les droits de l'Homme, François Croquette, ainsi que des représentants d'ECPM, de l'OIF et des avocats abolitionnistes. Le CNB est désormais un partenaire incontournable de cette manifestation annuelle.

En 2018, la journée sera consacrée aux conditions de vie dans les couloirs de la mort et le CNB s'investira pleinement dans l'organisation des divers événements organisés.

4. La préparation de la journée européenne de l'avocat

Initiée en 2015 par le CCBE, la journée européenne de l'avocat vise à sensibiliser l'opinion publique sur l'importance du rôle de l'avocat au sein de la société. Célébrée le 25 octobre, la journée européenne de l'avocat aura cette année pour objectif de montrer l'investissement des avocats et des Barreaux dans la protection de l'Etat de droit. Une conférence sera organisée au CNB.

5. La coopération avec les pouvoirs publics

Le CNB travaille en étroite liaison avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et contribue à la définition d'un cadre stratégique « Droits de l'Homme et développement » en apportant son expertise et son expérience de terrain en matière d'approche par les droits. C'est ainsi qu'il a été invité à participer à une réunion de travail au sein du MAE, à l'occasion de laquelle le travail du CNB a pu être présenté, afin de rappeler l'importance du rôle des avocats et des barreaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique internationale en faveur des droits fondamentaux.

* *

Richard SEDILLOT

Vice-président de la Commission des Affaires européennes et internationales